

## Neuf prisons et encore la prison

Y. a entamé une première grève de la faim dès son incarcération le 14 mai 2012 dans la prison administrative de Frambois. Quelles sont les circonstances qui l'ont amené là?

Les autorités suisses veulent le renvoyer en Italie, pays où il a passé deux nuits sous un pont, sans aucun secours, comme nombre de ses compatriotes qui n'ont pas droit à l'aide sociale et vivent comme des clochards dans la rue. Il ne pouvait pas survivre de cette façon et il est venu une première fois en Suisse en 2011 pour déposer une demande d'asile. L'Office fédéral des migrations (ODM) n'a pas jugé utile, comme cela est la pratique, de lui demander les raisons de sa demande de protection. Il lui suffisait de constater que Y. avait préalablement transité par l'Italie pour ordonner son renvoi dans cet Etat dans une décision de non-entrée en matière du 11 août 2011. Il a été renvoyé effectivement à Rome en décembre 2011, en plein hiver.

Là-bas, il n'a pas pu longtemps dormir à la gare ou sous les ponts à cause du froid et il est revenu une deuxième fois en Suisse en 2012. Avec l'aide de son mandataire du SAJE, il a tenté de faire entendre son histoire aux autorités. Il a raconté son parcours depuis sa fuite de l'Erythrée où il refusait l'enrôlement forcé dans l'armée.

Au Soudan, il a été enfermé à la prison de Ghedarif. Il raconte que pas moins de 40 à 50 prisonniers étaient serrés les uns contre les

autres dans une cellule de 30 m<sup>2</sup>. Il était pratiquement impossible de dormir, sinon les uns sur les autres à même le sol. Les prisonniers devaient faire leurs besoins dans un container dans la cellule. L'odeur nauséabonde des excréments et de la transpiration était insoutenable. Il n'y avait pas de fenêtre, aucune aération et pas de lumière. Les gardiens n'éclairaient la cellule que pendant la distribution de nourriture: du thé le matin et une bouillie de soja avec des galettes à midi. Le reste du temps, les prisonniers étaient enfermés dans le noir. Ils étaient souvent battus par les gardiens ou ils se battaient entre eux.

Après un mois, Y. a été libéré et il a fui vers la Libye. Il a été arrêté comme étranger sans papiers et enfermé à la prison d'Abu Salim Jawazat à Tripoli. Là encore, il était enfermé dans une cellule très petite avec une cinquantaine d'autres prisonniers, sans lit, ni matelas, ni couvertures. Ils devaient dormir par terre sur des cartons et il n'y avait pas assez de place pour s'allonger. Il y avait des poux et les prisonniers souffraient de démangeaisons sur tout le corps. Il n'y avait pas de fenêtre et les prisonniers restaient dans le noir sauf pendant la distribution de nourriture de mauvaise qualité. Lorsqu'ils parlaient un peu fort ou se bagarraient, les gardiens entraient et les frappaient avec leurs matraques de manière indiscriminée. Après un mois environ, Y. a été vendu à des intermédiaires soudanais qui font du trafic d'esclaves, mais il a pu leur échapper.

Il a à nouveau été arrêté par la police libyenne et enfermé dans la prison d'Ajdabiya dans les mêmes conditions. A cause des poux, sa peau présentait des plaies mais il n'y avait pas d'accès à un médecin. Souvent, les gardiens battaient les détenus sans pitié. Puis il a été transféré à la prison de Kufra. Là, on distribuait la nourriture aux prisonniers une fois par jour, par une lucarne à travers la porte, ce qui occasionnait des bagarres et était particulièrement humiliant. Les plus faibles avaient difficilement accès à la nourriture et Y. a souffert de la faim et des mauvais traitements de la part d'autres prisonniers. L'odeur de la cellule était pestilentielle et l'hygiène exécrable parce que les prisonniers devaient y faire leurs besoins. Les toilettes étaient bouchées et l'eau souillée débordait dans la cellule, alors même que les prisonniers devaient dormir par terre parce qu'il n'y avait pas de lit.

Y. a de nouveau été vendu à des intermédiaires soudanais et il s'est échappé. Après quelques mois il est à nouveau arrêté à Tripoli et enfermé dans la prison de Sekhet avec des prisonniers libyens qui crachaient sur les étrangers et dans leurs assiettes et les battaient. Il était presque impossible de s'alimenter à cause de ces violences. Les conditions de détention étaient tout aussi effroyables que dans les autres prisons, à dormir par terre les uns contre les autres, à supporter la vermine, sans accès à la lumière du jour, sans promenade et dans des conditions



d'hygiène au-dessous de tout. Y. connaîtra encore les prisons de Difnya, Zeleten, Guanfta et celle de Misrata où, après quelques temps, la Croix-Rouge a été autorisée à entrer ce qui a entraîné quelques améliorations notamment de l'hygiène et de la nourriture.

En tout, Y. a été détenu dans neuf prisons pour une période totale de trois ans. Il a souffert cruellement de la faim, d'une promiscuité inimaginable, des tabassages fréquents, du manque de sommeil, du manque d'hygiène et de toutes les privations liées à l'enfermement et notamment il a craint pour sa vie en de nombreuses occasions et il s'est souvent demandé s'il s'en sortirait. Ce parcours l'a profondément meurtri et affecté dans sa santé psychologique. Sa résistance morale est diminuée et en Suisse, il demeure dans une situation sans perspectives. Les autorités n'ont pas voulu entendre son récit et elles n'ont pas tenu compte de sa souffrance ni de son besoin de protection. Tant l'ODM dans une seconde décision de non-entrée

en matière du 27 février 2012, que le Tribunal administratif fédéral (arrêt D-2416/2012), ont jugé que le sort de Y. était indépendant de son parcours personnel, que, dans la mesure où il était passé par l'Italie, c'est en Italie qu'il devait déposer sa demande d'asile.

En Italie, il n'aura droit à aucun secours. Il devra errer dans les rues et mendier pour survivre comme les autres Erythréens qui n'ont pas de famille sur place pour les soutenir. Cette perspective est insupportable. La clochardisation est une forme très grave d'avilissement de la personne humaine, une situation qui ne peut conduire qu'au désespoir. De ce point de vue, la décision des autorités suisses de renvoyer Y. en Italie en toute connaissance de cause est immorale. C'est une décision qui tend à détruire la personnalité d'un homme déjà gravement affectée par un parcours extrême de survie. Cette décision, sans aucune motivation, est arbitraire: on ne peut pas soutenir que renvoyer un homme à la rue serait justifié par

la loi, alors que cela ne tient aucun compte du besoin de protection des victimes de traitements inhumains et dégradants.

Après trois semaines d'hospitalisation consécutive à sa grève de la faim, Y. a été réintégré dans la prison administrative de Frambois. Lorsque, le 2 juillet 2012, le Tribunal fédéral a rejeté son recours demandant sa libération (arrêt 2C\_624/2012), il a entamé une nouvelle grève de la faim.

Finalement, le 3 août 2012, les autorités vaudoises l'ont libéré. Son statut et son sort en Suisse restent complètement incertains.

*Karine Povlakic,  
juriste au SAJE*